



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental

à

SAINT GEOSMES ENERGIE
50ter rue de Malte
75011 PARIS

Chaumont, le 18/05/2022

SERVICE ENVIRONNEMENT FORET

Affaire suivie par : Frédéric Larmet
Tél. : 03 51 55 60 32
frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

Objet : demande d'autorisation de défrichement à SAINT-GEOSMES- procès-verbal de reconnaissance des bois.

Réf : mon courrier du 04/03/2022
PJ : PV de reconnaissance des bois à défricher.

Envoi en recommandé avec accusé de réception

Messieurs,

Comme suite à la visite conjointe des lieux du 14/04/2022, je vous prie de trouver, ci-joint à titre de notification, le procès-verbal de reconnaissance des terrains à défricher.

Comme le prévoit la réglementation, vous avez un délai de 15 jours pour me faire part de vos observations éventuelles.

Le présent document ainsi que vos observations seront annexés au dossier de mise à disposition du public, procédure prévue dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires,
par délégation,
le chef de service

Hadrien Mauriac